



À Épinal, le 09 février 2025

Communiqué de presse

L'ANMECS veut aujourd'hui exprimer ses plus vives inquiétudes et appelle l'Etat, les Départements et les Collectivités Territoriales à prendre soin des Maisons d'Enfants.

L'Action Sociale, la Protection de l'Enfance ne peuvent devenir les variables d'ajustement des budgets départementaux.

Dans un contexte de crise systémique, documentée par de trop nombreux rapports, la raréfaction de ressources ne peut aboutir à une forme de maltraitance gestionnaire. Au moment où nous constatons une augmentation importante des accueils et l'embolisation de nos dispositifs, la difficulté de recrutement de personnels qualifiés, la complexité des situations personnelle, familiale, sociale des enfants et des adolescents que nous accompagnons, les enjeux de santé mentale, d'inclusion sociale et d'insertion scolaire et professionnelle, nous soutenons que l'heure n'est pas aux restrictions budgétaires. Le désinvestissement stratégique et financier de cette politique publique ne pourra que créer les conditions du ruissellement des souffrances et, in fine, à un coût humain et économique démultiplié pour notre société.

Ainsi, plusieurs sujets attirent notre vigilance :

- Sur les **conditions de transformation des places de « placement à domicile » en mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert « Renforcées » avec Hébergement**, nous voulons dire ici, qu'elles ne peuvent pas être l'objet de manœuvres opportunistes pour opérer des coupes budgétaires qui priveront ces nouveaux services des moyens cliniques et des capacités opérationnelles qui avaient permis les performances de ces dispositifs. Nous continuons à plaider pour qu'une mesure judiciaire « confiant l'enfant à l'ASE (ou à un établissement) et autorisant sa domiciliation au sein de sa famille », puisse être légiférée rapidement. Nous résistons donc à l'idée d'un « remembrement » hâtif et irréfléchi de la Protection de l'Enfance.
- Sur les **réponses apportées par les départements aux mesures d'extension du « SEGUR»**, nous constatons des différences d'appréciation et de positionnement. Nous voulons rappeler aux tarificateurs le fondement juridique de ces mesures et de l'obligation d'application incontournable pour les employeurs. Rappelons ici, que le refus de financement

de ces dispositions légales va peser sur l'intégrité budgétaire de beaucoup d'associations ; qui aurait intérêt à l'affaiblissement économique du secteur associatif habilité ?

- Sur les négociations des **budgets 2025, les programmes d'investissement**, l'évolution nécessaire et vitale des taux d'encadrement ne peuvent pas être sacrifiées à la raison économique, nous ne pouvons transiger quant à la garantie de la sécurité, la qualité de nos accompagnements et les conditions de confort de l'accueil que nous devons à chacun des enfants dont nous avons la responsabilité.
- Sur **l'accompagnement des jeunes majeurs et des mineurs étrangers non accompagnés**, nous devons soutenir les efforts d'accompagnement et d'insertion dans le respect de la dignité et la conscience de la diversité de la jeunesse de notre pays.

Au moment des incertitudes et des doutes, l'ANMECS réaffirme ses convictions et sa détermination à œuvrer pour l'émergence d'une véritable politique jeunesse où la place de la Protection de l'Enfance serait garantie.

C'est pour cela que nous demandons la création d'un ministère de l'enfance de plein exercice, la publication du Décret sur les normes et taux d'encadrement, le financement du SEGUR pour tous et la sauvegarde du Placement à Domicile dans l'éventail des réponses en Protection de l'Enfance.

Pour le bureau de l'ANMECS

Alain VINCIARELLI, Président